

## La lutte des classes

Il y a comme une incongruité à prétendre défendre les principes de la loi de Séparation des Églises et de l'État et faire silence sur le scolaire confessionnel institutionnellement favorisé. Faut-il subventionner l'École d'une Église afin de former ses croyants et son organisation communautariste et commerciale ou aider les citoyens-en-devenir à s'émanciper et à s'insérer pour construire une identité nationale porteuse des principes de la République dans une École ouverte à toutes et tous?

Faut-il, encore, s'interdire de poser la question de ce séparatisme subventionné et se résigner à ne plus aborder ses conséquences sur **la mixité sociale, le démantèlement de l'Éducation nationale et la Laïcité de l'État?**

### De la mixité sociale

La divulgation officielle, sur décision de justice, des *Indices de Position Sociale-IPS-* administrativement dissimulés montre des écarts importants de moyens en faveur des établissements privés. La loi Debré de 1959, continûment aggravée, pénalise l'École publique en favorisant l'emprise des religions, le conservatisme social et le libéralisme économique. Incroyable, le ministre souhaite « *trouver un accord* » avec l'enseignement catholique pour qu'il « *participe à cet effort de mixité sociale et scolaire* ». Où est « le libre choix » des élèves vers un enseignement confessionnel sélectif prétendant répondre aux difficultés sociales familiales? Zapping et consumérisme font les beaux jours des écoles catholiques vidées de leur raison originelle cependant sous contrôle étroit et discret de la hiérarchie catholique. En 1985, un accord léonin, sans fondement législatif, accorde à l'enseignement catholique 20% des moyens publics alors que les établissements privés ne représentent que 17% de la population scolaire. **Cette scandaleuse disparité pénalise lourdement l'École de la République.** Ce même enseignement catholique réparti à sa guise, en toute discrétion, sans contrôle, les postes du premier ou second degré. Cette pratique illégale ne peut exister dans l'enseignement public.

### Du démantèlement de l'éducation

Michel Debré, 1er ministre en 1959, refusait de négocier avec une organisation culturelle qui aurait la prétention de représenter officiellement l'Église. Il mettait en garde : « *Il n'est pas concevable, pour l'avenir de la nation, qu'à côté de l'édifice public de l'Éducation nationale, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait en quelque sorte concurrent et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France* ». Cependant cette crainte est devenue réalité. **On assiste, en silence, à la nationalisation du privé et à la privatisation du public.** L'OCDE conforte cet objectif pour « *l'employabilité et l'adaptabilité* ». Objectifs confortés par un nouveau rapport du 24/01/2023 de la Cour des Comptes qui vise à « *Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement* ». Rapport opportunément repris, le 8/02/2023, par une grande proposition de loi des Sénateurs pour transformer l'école en profondeur.

### De la Laïcité de l'État

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque dans le respect de ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

**Pour cette raison fondamentale, la Laïcité est inséparable de l'idée même de République.** L'École, laïque, obligatoire et gratuite n'est donc pas une institution parmi d'autres. Elle n'est pas l'émanation d'une communauté mais bien celle de la Nation. Elle est la clé de voûte de notre République.

**L'efficacité de l'École publique est, pour nous DDEN, notre priorité parce que c'est là que se forge l'avenir de la Nation et où l'on aide chaque jeune à se construire citoyen.**

Eddy Khaldi

Président Fédération DDEN